

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 01794

Numéro SIREN : 324 103 829

Nom ou dénomination : SPIE Infoservices

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2020 sous le numéro de dépôt 20763

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/20763

Déposant :

Nom/dénomination : SPIE Infoservices

Forme juridique :

N° SIREN : 324 103 829

N° gestion : 1983 B 01794



SPIE INFOSERVICES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized cursive script, is written over the bottom right corner of the page.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Associé unique
SPIE INFOSERVICES
148, avenue Pierre Brossolette
92247 Malakoff Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPIE INFOSERVICES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 10 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

Votre société applique la méthode dite de l'avancement dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat des affaires réalisées, comme exposé au paragraphe 2.1 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de cette méthode par la revue des procédures existant au sein de la société et par la mise en œuvre de revues d'affaires significatives avec les responsables financiers et opérationnels.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés à son activité (en particulier les risques sur affaires) et les engagements envers le personnel tel que décrit dans les paragraphes 2.1, 2.11 et 2.12 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations attachées aux principales provisions constituées ainsi que, le cas échéant, à un examen des événements postérieurs venant corroborer ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 10 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud

COMPTES ANNUELS

Société : SPIE Infoservices (ex SIS)

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Siège social : 148 Avenue Pierre Brossolette CS20032 92247 MALAKOFF CEDEX

Date de clôture : 31/12/2019

Page 1 / 44



COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite).....	6
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	7
1. Evènements significatifs.....	8
2. Règles et méthodes comptables	11
COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	19
1. Immobilisations	20
2. Amortissements	22
3. Stock et en-cours	23
4. Provisions et dépréciations	24
5. Créances et dettes.....	26
6. Variation des capitaux propres.....	28
7. Nombre et valeur nominale des composants du capital social	29
8. Informations relatives aux opérations de fusion et opérations assimilées.....	29
9. Charges à payer	30
10. Produits à recevoir	30
11. Produits & Charges constatés d'avance.....	31
COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	32
1. Ventilation du chiffre d'affaires	33
2. Résultat financier	34
3. Résultat exceptionnel.....	34
4. Transferts de charges	35
5. Effectifs.....	36
6. Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux	36
7. Impôts sur les bénéficiés	36
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	37
1. Engagements donnés	38
2. Engagements reçus	38
3. Gestion du risque de taux	38
4. Crédit-bail	39
5. Engagements en matière de location simple immobilière.....	39
6. Fiscalité différée.....	40
7. Liste des filiales et participations.....	41
8. Identité des sociétés consolidantes.....	42
9 . Autres opérations non inscrites au bilan.....	42
10. Avantages au personnel:	42

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et Dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 998 538,30	1 998 538,30		
Fonds commercial	17 068 671,21	417 710,50	16 650 960,71	16 650 960,71
Autres immobilisations incorporelles	172 180,20	172 180,20		9 779,55
Avances sur immobilisations				
TOTAL immobilisations incorporelles	19 239 389,71	2 588 429,00	16 650 960,71	16 660 740,26
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel	45 964,57	45 871,28	93,29	574,13
Autres immobilisations corporelles	11 959 522,46	11 015 971,64	943 550,82	816 642,03
Immobilisations en cours	236 881,50		236 881,50	18 563,83
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	12 242 368,53	11 061 842,92	1 180 525,61	835 779,99
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	15,85		15,85	15,85
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 648 895,61		2 648 895,61	2 428 261,14
Autres immobilisations financières	230 440,28		230 440,28	362 724,67
TOTAL immobilisations financières	2 879 351,74		2 879 351,74	2 791 001,66
Total Actif Immobilisé (II)	34 361 109,98	13 650 271,92	20 710 838,06	20 287 521,91
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	953 529,43	98 897,41	854 632,02	4 186 741,48
Marchandises				
TOTAL Stock	953 529,43	98 897,41	854 632,02	4 186 741,48
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	38 602 375,81	1 941 709,18	36 660 666,63	31 309 584,11
Autres créances	78 138 718,33		78 138 718,33	89 804 068,92
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	116 741 094,14	1 941 709,18	114 799 384,96	121 113 653,03
Valeurs mobilières de placement	2 499 835,28		2 499 835,28	3 499 835,28
(dont actions propres:)				
Disponibilités	178 570,84		178 570,84	897 136,23
TOTAL Disponibilités	2 678 406,12		2 678 406,12	4 396 971,51
Charges constatées d'avance	2 116 264,83		2 116 264,83	1 572 724,39
TOTAL Actif circulant (III)	122 489 294,52	2 040 606,59	120 448 687,93	131 270 090,41
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	156 850 404,50	15 690 878,51	141 159 525,99	151 557 612,32

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 10 494 330)	10 494 330,00	10 494 330,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	10 948 878,85	10 948 878,85
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	950 947,05	407 403,40
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	950 947,05	407 403,40
Report à nouveau	371 222,04	3 544 780,26
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	11 200 278,69	10 870 872,83
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	33 965 656,63	36 266 265,34
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	4 416 008,85	5 226 393,64
Provisions pour charges	9 103 533,00	8 394 885,88
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	13 519 541,85	13 621 279,52
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	412 796,52	383 775,11
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	16 493,25	16 493,25
TOTAL Dettes financières	429 289,77	400 268,36
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	314 059,49	188 714,79
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 210 283,79	29 851 836,33
Dettes fiscales et sociales	27 416 721,40	27 598 118,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	161 824,91	48 006,47
Autres dettes	33 650 196,22	35 959 785,07
TOTAL Dettes d'exploitation	85 753 085,81	93 646 461,13
Produits constatés d'avance	7 491 951,93	7 623 337,97
TOTAL DETTES (IV)	93 674 327,51	101 670 067,46
Ecart de conversion passifs (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	141 159 525,99	151 557 612,32

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	4 415 745,62		4 415 745,62	4 853 093,05
Production vendue biens	55 836 693,50		55 836 693,50	53 135 876,68
Production vendue services	133 506 286,86		133 506 286,86	114 184 596,88
Chiffres d'affaires nets	193 758 725,98		193 758 725,98	172 173 566,61
Production stockée			-3 426 657,24	3 339 945,70
Production immobilisée			113 459,00	
Subventions d'exploitation			7 890,48	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			5 632 883,78	4 505 244,49
Autres produits			202 994,32	69 428,76
Total des produits d'exploitation (I)			196 289 296,32	180 088 185,56
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			17 198,92	6 647,93
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			24 205 919,48	26 344 938,07
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			57 881 341,13	48 922 983,58
Impôts, taxes et versements assimilés			5 373 870,65	5 218 414,05
Salaires et traitements			67 460 841,17	61 275 561,15
Charges sociales			24 625 911,15	22 211 400,23
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	374 050,05	479 484,93
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 111 408,00	52 786,00
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	4 058 954,23	5 167 456,31
Autres charges			106 045,32	401 794,86
Total des charges d'exploitation (II)			185 215 540,10	170 081 467,11
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			11 073 756,22	10 006 718,45
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			10 625,00	126 145,50
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			81,78	139,75
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			10 706,78	126 285,25
Dotations financières aux amortissements et provisions			149 827,77	133 935,08
Intérêts et charges assimilées			144 238,78	160 080,77
Différences négatives de change			63,35	63,03
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			294 129,90	294 078,88
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-283 423,12	-167 793,63
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			10 790 333,10	9 838 924,82

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	843,58	3 825,55
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	843,58	3 825,55
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 153 130,45	5 266,54
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	55 480,54	1 000,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 208 610,99	6 266,54
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-1 207 767,41	-2 440,99
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	520 000,00	172 100,00
Impôts sur les bénéfices (X)	-2 137 713,00	-1 206 489,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	196 300 846,68	180 218 296,36
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	185 100 567,99	169 347 423,53
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	11 200 278,69	10 870 872,83

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Société : SPIE Infoservices (ex SIS)

page 7 / 44



A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive name, located to the right of the official stamp.

Le total bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 141 159 525,99 euros. La société dégage un résultat de 11 200 278,69 euros pour l'exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Janvier 2019 au 31 décembre 2019.

1. Evènements significatifs

1.1. Acquisitions, cessions et restructurations

1.1.1 Opérations juridiques

(Néant)

1.1.2 Croissance externe

(Néant)

1.1.3 Autres

1.1.3.1 Changement de siège social

Le 14 octobre 2019, SPIE ICS et ses filiales (SPIE Infoservices et SPIE Cloud Services) ont déménagé leur siège social.

Nouvelle adresse : 148 avenue Pierre Brossolette, CS 20032, 92247 Malakoff Cedex

Nouveaux SIRET des sociétés :

- SPIE ICS : 319 060 075 01464
- SPIE Infoservices : 324 103 829 00721
- SPIE Cloud Services : 431 616 382 00062

1.1.3.2 Plan d'actionnariat salarié « SHARE FOR YOU 2019 »

Le Conseil d'Administration de SPIE SA en date du 25 juillet 2019 a décidé du principe d'une augmentation du capital de la société SPIE SA dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié intitulé « Share For You 2019 ».

Cette souscription était réservée aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, détenues directement ou indirectement, adhérentes d'un plan d'épargne d'entreprise du Groupe SPIE.

L'opération « Share For You 2019 », la troisième depuis l'entrée en bourse de SPIE en 2015, a remporté une forte adhésion des collaborateurs : 6 000 salariés ont souscrit à l'offre proposée à des conditions préférentielles.

Pour cette nouvelle édition de « Share For You », ouverte du 10 octobre au 6 novembre 2019, les collaborateurs de SPIE étaient parmi les premiers à bénéficier des nouvelles dispositions de la loi PACTE, portant le potentiel de décote des opérations d'actionnariat salarié collectives de 20% à 30%.

Déployées dans 12 pays, les souscriptions ont atteint un montant de 33,5 millions d'euros (avant décote de 30%).

A l'issue de cette opération, le 12 décembre 2019, 1 840 261 actions ordinaires nouvelles ont été émises par la société SPIE SA.

La démarche d'actionnariat salarié engagée de SPIE a été récompensée, le 11 décembre 2019, par la remise du « Grand Prix Indice Euronext-FAS IAS » au cours de la cérémonie du 15ème Grand Prix FAS à Paris. A cette occasion, la capacité de SPIE à développer durablement son actionnariat salarié et à lui donner une envergure internationale a été soulignée par le jury. Depuis octobre 2017, SPIE fait partie de l'indice FAS IAS, qui intègre toutes les sociétés de l'indice CAC All-Tradable réunissant cumulativement les conditions suivantes : 3 % ou plus du capital sont entre les mains des salariés, 15 % des salariés dans le monde sont actionnaires ; 25 % des salariés français sont actionnaires.

1.2 Crédit d'Impôt Recherche

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt en faveur de la recherche au titre de l'exercice 2018, constaté en produit sur l'exercice 2019. Il a été imputé sur le montant de la liquidation de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2018 acquitté en 2019, conformément aux modalités prévues par le C.G.I. Ce crédit d'impôt recherche s'élève à 1 910 411 euros.

Une nouvelle démarche au titre du Crédit Impôt Recherche a été engagée avec la création de SPIE France. Cette dernière s'est dotée de nouvelles ressources et de nouveaux moyens qui permettront à terme, à l'ensemble des entités détenues par SPIE France, de déterminer et donc de prendre en compte le crédit d'impôt dans l'exercice concerné.

En 2019 la démarche a permis à la société de prendre en compte un montant partiel du crédit d'impôt 2019 s'élevant à la somme de 1 666 000 euros.

Ce montant pris en produit sur l'exercice 2019 sera imputé sur l'impôt sur les sociétés de 2019.

1.3 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

1.3.1 Comptabilisation du CICE

La loi de finances pour 2018 a supprimé le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2019. A cette date le CICE est remplacé par une baisse des charges sociales employeurs.

1.3.2 Utilisation sur le CICE 2018 en 2019

Le CICE 2018 a été utilisé par la société en 2019 conformément aux dispositions des textes en vigueur, qui délimitent le champ de l'utilisation du CICE au financement des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et de reconstitution du fonds de roulement.

Le montant du CICE 2018 s'est élevé à un montant de 2 723 123 euros et a permis, en terme de financement :

- Le recrutement

- Organismes extérieurs
- Une proportion d'environ 10% du CICE a été consacrée à ce poste.

- Les actions d'attractivité : relations Ecoles, Marque Employeur, Salons...

- Actions menées dans les écoles, dans les salons
- Construction du SPIE Graduate Program
- Action Marque Employeur (Jobteaser, mini film)
- Une proportion d'environ 10% du CICE a été consacrée à ce poste.

- Les outils RH

- STARS, SMILE et communication Marque Employeur
- Une proportion d'environ 10% du CICE a été consacrée à ce poste.

- La formation

- Maintien d'un niveau important d'investissement sur la formation de nos collaborateurs, en particulier la formation des populations Référents Techniques, Architectes
- Développement des marchés verticaux et déploiement de la formation centrée utilisateurs, notamment pour la formation Design Thinking
- Une proportion d'environ 60% du CICE a été consacrée à ce poste.

- La communauté Expert et innovation :

- Lancement en juillet 2017, une centaine de personnes intégrée dans cette communauté
- Une proportion d'environ 10% du CICE a été consacrée à ce poste.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce, le Plan Comptable Général 2016 et le règlement ANC n° 2016-07 (arrêté d'homologation du 26 décembre 2016 et publié au JO du 28 décembre 2016).et ce dans le respect des principes de prudence et de continuité conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes hormis le changement de méthode explicité ci-dessous

Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Reconnaissance du Chiffre d'Affaires

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat des affaires est la méthode dite à l'avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés par application d'un pourcentage d'avancement au chiffre d'affaires et au résultat à terminaison.

Ce pourcentage d'avancement est déterminé en fonction des coûts encourus ou de la facturation réalisée, représentant au mieux le degré d'avancement technique de chaque affaire selon la nature de l'activité.

L'avancement par les coûts est calculé pour chaque contrat pris séparément à partir des coûts comptabilisés au titre du contrat, rapportés aux coûts estimés à fin d'affaire. Ces coûts incluent les coûts directs du contrat, ainsi qu'une quote-part des coûts indirectement rattachables au contrat, les charges financières n'étant pas incluses dans ces coûts. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

L'avancement par la facturation est calculé pour chaque contrat pris séparément à partir de la facturation réalisée au titre du contrat, rapportée à la facturation totale contractualisée. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de charges à payer ou de charges constatées d'avance lorsque les coûts comptabilisés ne sont pas en phase avec l'avancement des travaux.

L'avancement des affaires de maintenance est calculé prorata temporis. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de charges à payer ou de charges constatées d'avance lorsque les coûts comptabilisés ne sont pas en phase avec l'avancement des travaux, et de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Pour les affaires présentant un volume significatif de production, aucune marge à l'avancement n'est constatée si le degré d'avancement n'est pas suffisant pour avoir une visibilité précise du résultat à fin de contrat .

Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient d'une affaire est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

2.2. Entreprises liées

Les montants qui sont indiqués dans les différents tableaux concernant les entreprises liées se rapportent aux opérations réalisées avec les filiales de SPIE Operations et la société SPIE SA.

2.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce, les malis de fusion et les logiciels.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture, dès la présence d'un indice de perte de valeur, qui conduit à constater une dépréciation lorsque sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les malis techniques de fusion ou de confusion issus des opérations de fusion ou de transmissions universelles de patrimoine, sont inscrits à l'actif et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation, dès la présence d'un indice de perte de valeur.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 12 mois selon le mode linéaire.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation.

Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés.

2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût d'acquisition hors intérêts des emprunts spécifiques.

Les productions d'immobilisations par l'entreprise ne comprennent pas de frais financiers, ni de frais de Siège.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- | | |
|--|--------------------------------|
| . Agencement, installations : | de 7 à 10 ans, |
| . Matériel et outillage de chantier : | de 4 à 30 ans, |
| . Matériel et outillage fixe : | de 8 à 30 ans, |
| . Matériel de bureau informatique : | de 4 à 10 ans, |
| . Installations et matériels en dépôt chez les clients : | suivant la durée des contrats. |

2.5. Titres immobilisés

Les titres figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Coût d'acquisition des titres de participation :

En raison du changement de la législation fiscale introduit par la loi de finances 2007, et relatif au traitement des frais d'acquisition des titres de participation, le Comité d'urgence du CNC a ouvert la possibilité aux entreprises ayant opté en 2005 pour leur déductibilité immédiate de modifier l'option comptable de traitement retenue en 2005, pour les seuls titres de participation tels que définis à l'article 39-1-5 du CGI.

En conséquence, les frais d'acquisition engagés par la société au cours des exercices clos depuis le 31/12/2006 et liés à l'acquisition de titres de participation au cours de ces mêmes exercices sont désormais intégrés au coût de revient des titres et sont déduits fiscalement par voie d'amortissement sur une période de cinq ans, conformément aux modalités définies par le CGI art.209-VII.

2.6. Stocks et En-cours

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition. Les produits intermédiaires finis et les en-cours sont valorisés au coût complet, à l'exclusion totale des frais financiers. Les sorties de stock sont valorisées au PMP.

Les projets en cours sont comptabilisés selon la méthode dite de l'avancement (voir note II.1 reconnaissance du résultat), il n'y a donc pas d'en-cours au bilan.

Les dépréciations des stocks sont constituées de la façon suivante :

- Pour les stocks de matière première, produits finis et autres approvisionnements, la dépréciation des stocks est calculée en fonction de leur rotation.
- Pour les stocks de démonstration (ou de prêt), la dépréciation des terminaux est calculée sur 2 ans et celle des installations sur 3 ans.
- Pour les stocks de maintenance :

Le stock de maintenance est non individualisable par contrat. Il est déprécié selon l'année d'achat : 20% par année à partir de la deuxième année jusqu'à 80% puis 20% de plus s'il n'y a pas de mouvement depuis 2 ans. Pour tenir compte de l'évolution du Parc et des clients des dépréciations complémentaires sont effectuées

2.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères ont été réévaluées et comptabilisées au cours du 14/12/2019, suite à une demande de la société mère SPIE Operations, au vu de l'accélération des processus de clôture. Les différences de cours des devises entre le 14/12/2019 et le 31/12/2019 n'entraînent pas d'impacts significatifs sur les valorisations des créances et dettes libellées en monnaies étrangères.

Les créances douteuses donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement. Les créances échues depuis plus de 6 mois font également l'objet d'une dépréciation.

Les comptes courants de trésorerie groupe sont régis par des conventions de trésorerie entre la société mère et ses filles pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf résiliation d'une des deux parties.

Les taux de rémunérations sont calculés suivant les critères suivants :

- au taux EONIA diminué de 1/16^{ème} pour cent l'an pour les intérêts relatifs aux excédents de trésorerie placés.
- au taux EONIA majoré de ¼ pour cent l'an pour les intérêts relatifs aux besoins de trésorerie financés.

Titrisation de créances commerciales

La société SPIE Infoservices (ex SIS) participe depuis l'exercice 2007, en qualité de membre, à un programme de titrisation de créances commerciales au travers d'un Fonds Commun de Titrisation dénommé SPIE TITRISATION, dont la banque dépositaire est la Société Générale.

Dans le cadre de l'acquisition par la société Clayax Acquisition 4 de la société Financière Spie SAS, le Contrat-Cadre du programme de titrisation a été modifié par avenant suite à une décision de l'associé unique en date du 18/08/2011. Ce programme de titrisation de créances qui a pris effet à compter du 17 avril 2007 (dont le terme était fixé initialement à échéance de juillet 2013) a été modifié par avenants avec effet au 30 août 2011 et le terme a été notamment prorogé au 30 août 2017. Dans le cadre de l'introduction en bourse de la société SPIE SA, tête de Groupe SPIE, le programme de titrisation de créances a été renouvelé pour une durée de 5 années moins un mois à compter du 11 juin 2015 (sauf survenance d'un cas de résiliation anticipée ou d'une résiliation amiable). Par décision de l'associé unique du 05/12/2019, ce programme a été étendu pour une période de 3 ans, le terme étant ainsi prorogé jusqu'au 11 juin 2023.

Le montant financé de la transaction est défini comme égal au montant des créances cédées éligibles au programme de titrisation, diminué à titre de garantie du montant du dépôt subordonné et du dépôt additionnel senior retenus par le Fonds Commun de Titrisation SPIE TITRISATION.

Méthode de comptabilisation

Le montant financé de la transaction est encaissé par chacune des douze sociétés participantes au programme de titrisation, respectivement à due proportion de leurs créances cédées.

Les coûts mensuels d'intérêts sur financement total sont facturés à la société SPIE Operations qui intervient dans ce programme de titrisation en qualité d'entité centralisatrice pour le compte du groupe vis-à-vis de la banque dépositaire Société Générale. En application d'une convention signée entre SPIE Operations et les filiales membres du programme de titrisation, SPIE Operations refacture mensuellement ces coûts de financement à chaque filiale membre du programme, à due proportion des créances cédées par chacune. Ces frais sont comptabilisés en résultat financier.

Le montant brut mensuel des créances cédées est crédité dans un compte dédié "Clients Titrisés". Un dépôt Subordonné et un dépôt Additionnel retenus par la banque dépositaire sur le montant brut des créances cédées sont comptabilisés respectivement au débit de comptes dédiés de débiteurs divers "dépôt additionnel" et "dépôt subordonné".

A la clôture, le montant des créances cédées dans le cadre du programme de titrisation, encaissées des clients et non reversées à cette date à la banque dépositaire Société Générale, est débité du compte "Clients Titrisés" et porté au crédit d'un compte de créditeurs divers dédié "compte courant Société Générale titrisation".

2.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres déterminée sur la valeur probable de réalisation, est inférieure au prix d'acquisition.

2.9. Disponibilités & concours bancaires en devises

Le cas échéant, les disponibilités et concours bancaires en devises libellées en monnaies étrangères sont actualisés et comptabilisés au cours de clôture de l'exercice.

2.10. Suivi ultérieur de la valeur des actifs

Par application du règlement CRC 2002-10, une recherche d'indice de perte de valeur durable est effectuée sur l'ensemble des actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable de ces actifs est appréciée et une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

2.11. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable.

Les provisions constituées découlent de litiges sur affaires, de litiges commerciaux ou prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes et, après avis éventuels de conseils externes, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour risques comprennent également les pertes estimées à terminaison sur les affaires en cours qui sont provisionnées pour la partie non encore exécutée.

2.12. Engagement du personnel

2.12.1. Engagement de retraite et avantages similaires

La société applique depuis le 01.01.2005 la recommandation CNC 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les engagements de la société résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière, et des droits déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Ces régimes sont soit partiellement financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux de la société, soit non financés. La part non financée fait l'objet d'une provision pour retraite au bilan.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de présence des salariés au sein de la société. Les écarts actuariels représentant moins de 10% ne sont pas comptabilisés. Le coût des services passés est amorti, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

La provision pour retraite est calculée au bénéfice du personnel actif Cadres et ETAM. Les indemnités de départ en retraite des ouvriers sont prises en charge par un régime inter-entreprises à prestations définies (régimes Caisse BTP/CNPRO). Ne disposant pas des informations permettant d'allouer la part des obligations et des actifs, ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies.

La charge annuelle comptabilisée sur l'exercice au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

S'agissant de l'évaluation des engagements de retraite, les hypothèses faites par la société sur les modalités de départ de ses salariés (départ en retraite volontaire, âge de départ au taux plein) correspondent au taux plein selon la loi Fillon à partir d'un âge de début de carrière par défaut et avec prise en compte de la réforme 2013 (augmentation progressive d'un trimestre tous les trois ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein ; cette durée sera portée à 43 annuités à partir de la génération 1973). Ces modalités prennent également en compte l'augmentation progressive de 60 à 62 ans de l'âge minimum légal de départ à la retraite (réforme 2010) et le décret de juillet 2012 qui a étendu le dispositif de retraite anticipée pour carrières longues aux assurés qui justifient d'un début d'activité avant 20 ans.



2.12.2. Autres avantages à long terme

Pour les autres avantages à long terme, les engagements sont évalués de la même façon par un actuaire indépendant en particulier les engagements relatifs aux médailles du travail. Les écarts actuariels générés ainsi que le coût des services passés sont immédiatement comptabilisés en charges ou en produits, l'exercice de leur constatation.

2.12.3. Droit individuel de formation (DIF) et Compte Personnel de Formation (CPF)

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte de Personnel de Formation (CPF) se substitue au DIF et permet à chaque salarié tout au long de sa carrière de bénéficier d'un droit individuel à la formation dont le cumul passera, pour son maximum, de 120 à 150 heures de formation sur 9 ans (20 heures par an les 6 premières années puis 10 heures par an pendant les 3 années suivantes).

Les droits à DIF des salariés sont conservés et continuent à exister à côté du CPF : les droits à DIF sont utilisables jusqu'à épuisement et jusqu'à 2020 maximum.

Le suivi du volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF et du CPF ainsi que le suivi du volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande sont désormais décentralisés et consultables par l'intermédiaire d'un portail internet accessible par les seuls titulaires d'un compte CPF.

2.12.4. Participation des salariés

Un accord de participation groupe a été signé au cours de l'exercice 2005 qui définit le calcul et la répartition de la participation des salariés entre les salariés du groupe SPIE Operations.

Ces avantages sont comptabilisés au titre de la période au cours de laquelle les services ont été rendus par les membres du personnel et pour le montant que l'entreprise s'attend à payer à l'organisme financier chargé de la collecte et de la redistribution de la participation aux salariés du groupe.

La participation comptabilisée correspond à la participation qui aurait été supportée en l'absence d'accord de participation groupe.

2.12.5. Intéressement

Un accord d'intéressement de groupe a été signé en date du 18/06/2013 qui définit la formule de calcul et les modalités de répartition entre les bénéficiaires pour la durée de trois exercices correspondant aux années civiles 2013, 2014 et 2015.

Cet accord a été renouvelé en date du 22/06/2016 dans les mêmes conditions. L'accord est conclu pour la durée de trois exercices correspondant aux années civiles 2016, 2017 et 2018.

En 2019, l'accord a été renouvelé en date du 17/06/2019 dans les mêmes conditions. L'accord est conclu pour la durée de trois exercices correspondant aux années civiles 2019, 2020 et 2021.

La société a constaté une charge à payer pour le montant de l'intéressement 2019 payable en 2020.

2.12.6. Actions de performance

L'assemblée générale des actionnaires de SPIE en date du 25 mai 2016 a, dans sa 20ème résolution à caractère extraordinaire, autorisé sous certaines conditions l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Deux plans d'attribution d'actions de performance ont été émis depuis 2016.

La liste des bénéficiaires de ces plans, ainsi que le nombre d'Actions de Performance attribuées à chacun d'eux ont été arrêtés par le conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, en date du 28 juillet 2016 pour le premier Plan 2016-2018 et en date du 11 mars 2019 pour le second Plan 2019-2021.

Le plan d'attribution d'actions de performance 2016-2018 s'est dénoué en date du 29 juillet 2019 par la création de 309 914 actions ordinaires nouvelles SPIE.

Le plan d'attribution d'actions de performance 2019-2021, en cours, a été initié en date du 31 mai 2019.

Aucun salarié de la société ne bénéficie de ce second plan.

2.13. Ecart de conversion

Les écarts de conversion sont évalués par différence entre le taux de conversion de la devise au moment de la comptabilisation de la dette ou de la créance et le taux de clôture au 14/12/2019. Une provision est constituée lors de la constatation d'un écart de conversion actif.

2.14. Compte de résultat

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

2.15. Evènements postérieurs à la clôture

- (Néant)

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Société : SPIE Infoservices (ex SIS)

page 19 / 44



A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive name, located to the right of the official stamp.

1. Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
				Réévaluation	Acqu. et annots	
Frais d'établissement et de développement (I)						
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			19 249 169		0	
Terrains		Dont composants				
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			45 965			
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		4 808 471		114 601	
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau et mobilier informatique		6 893 697		441 357	
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours			18 564		764 497	
Avances et acomptes						
TOTAL (III)			11 766 696		1 320 455	
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations			16			
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières			2 790 986		277 547	
TOTAL (IV)			2 791 002		277 547	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			33 806 867		1 598 002	
Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)						
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				9 780	19 239 390	
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					45 965	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			219 444	4 703 628	
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau et mobilier informatique			79 160	7 255 894	
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours				546 179	236 882	
Avances et acomptes						
TOTAL (III)				844 783	12 242 369	
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations					16	
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières				189 197	2 879 336	
TOTAL (IV)				189 197	2 879 352	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				1 043 759	34 361 110	

Commentaires sur les principales acquisitions, cessions et apports :

Actifs incorporels :

- a) Les principales acquisitions se composent de : (Néant)
- b) Les principales cessions se composent de : (Néant)
- c) Les apports se composent de : (Néant)

Actifs corporels :

- a) Les principales acquisitions se composent de :
 - Agencements locaux pour 114 601 euros
 - Matériel Informatique pour 105 132 euros
 - Matériel de bureaux pour 336 225 euros
 - Immobilisation de projets en cours de développement "COLLIGO" pour la BU DINNOV pour 113 459 euros
- b) Les principales cessions se composent de :
 - Suite au déménagement de l'agence de Blagnac à Toulouse : Mise eu rebut de matériels et d'agencements de l'agence de Blagnac pour 296 468 euros
- c) Les apports se composent de : (Néant)

Actifs financiers :

- a) Les principales acquisitions se composent de :
 - Les versements de prêts effort construction à hauteur de 259 523 euros
- b) Les principales cessions se composent de :
 - Les remboursements de dépôts à hauteur de 150 308 euros
- c) Les apports se composent de : (Néant)

2. Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		2 170 719			2 170 719		
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements						
Installations techniques, matériels et outillages		45 390	481		45 871		
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	4 435 239	149 475	165 334	4 419 381		
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 450 286	224 094	77 790	6 596 590		
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		10 930 916	374 050	243 123	11 061 843		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		13 101 635	374 050	243 123	13 232 561		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnelle	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnelle	
Frais étab.							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M. Transport							
Mat bureau							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							
Cadre C		Charges réparties sur plusieurs exercices		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

3. Stock et en-cours

Les stocks de matières premières : (Néant)

Les stocks d'en cours : (Néant)

Les stocks de marchandises : (Néant)

Les stocks de produits finis :

Les stocks de produits finis et intermédiaires s'élèvent à 953 529 euros et sont provisionnés à hauteur de 98 897 euros.

STOCKS	Produits finis et intermédiaires
Valeur brute au début de l'exercice	4 380 187
Valeur brute à la fin de l'exercice	953 529

DEPRECIATION	Produits finis et intermédiaires
Montant au début de l'exercice	193 445
Dotations de l'exercice	21 516
Diminutions et reprises de l'exercice	116 064
Montant à la fin de l'exercice	98 897

4. Provisions et dépréciations

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Capital social ou individuel				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige	27 000		27 000	
Provisions pour garantie	1 718 743	1 008 926	1 278 801	1 448 868
Provisions pour pertes sur marchés à terme	804 747	322 401	794 186	332 962
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	8 394 886	859 194	150 547	9 103 533
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 675 903	2 018 262	2 059 986	2 634 179
TOTAL (II)	13 621 280	4 208 782	4 310 520	13 519 542
- Provisions sur immobilisations incorporelles	417 711			417 711
- Provisions sur immobilisations corporelles				
- Provisions sur titres mis en équivalence				
- Provisions sur titres de participation				
- Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks	193 445	21 516	116 064	98 897
Provisions sur comptes clients	1 128 183	1 089 892	276 366	1 941 709
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	1 739 338	1 111 408	392 429	2 458 317
TOTAL GENERAL (I + II + III)	15 360 618	5 320 190	4 702 949	15 977 859
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 170 362	4 702 949	
Dont dotations et reprises financières		149 828		
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

Commentaires sur les principales provisions significatives par catégorie :

• *Provisions pour risques et charges :*

- a) Les provisions pour risques sont composées principalement de provisions pour risques sociaux et de provisions pour risques liés aux affaires.

Le montant de reprises de provisions sur l'exercice 2019 qui concerne des provisions non utilisées s'élève à : 1 457 038 €.

- b) Les provisions pour charges sont composées :

-des provisions pour indemnités de départ à la retraite. La partie financière de la dotation des provisions pour indemnités de départ à la retraite est liée aux coûts d'actualisation de la provision pour un montant de 149 828 euros.

• *Dépréciations des créances douteuses :*

Les créances douteuses ont donné lieu à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

Les créances échues depuis plus de 6 mois ont fait également l'objet d'une provision.

5. Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations							
Prêts				2 648 896		2 648 896	
Autres immobilisations financières				230 440	230 440		
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				2 879 336	230 440	2 648 896	
Clients douteux ou litigieux				1 077 100	1 077 100		
Autres créances clients				37 525 276	37 525 276		
Créances représentatives de titres prêtés		Prov pour dép ant constitués.					
Personnel et comptes rattachés				92 695	92 695		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée			4 355 246	4 355 246		
	Autres impôts						
	Etat - divers						
Groupes et associés				60 080 587	60 080 587		
Débiteurs divers				13 610 190	13 610 190		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				116 741 094	116 741 094		
Charges constatées d'avance				2 116 265	1 642 752	473 513	
TOTAL DES CREANCES				121 736 695	118 614 286	3 122 409	
Prêts accordés en cours d'exercice							
Remboursements obtenus en cours d'exercice							
Prêts et avances consentis aux associés							
Cadre B		Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles							
Autres emprunts obligataires							
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				192 797	192 797		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				220 000	220 000		
Emprunts et dettes financières divers				16 493	16 493		
Fournisseurs et comptes rattachés				24 210 284	24 210 284		
Personnel et comptes rattachés				12 935 304	12 935 304		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				5 326 995	5 326 995		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée			8 252 189	8 252 189		
	Obligations cautionnées						
	Autres impôts			902 233	902 233		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				161 825	161 825		
Groupes et associés				8 692 791	8 692 791		
Autres dettes				24 957 405	24 957 405		
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance				7 491 952	7 210 478	281 474	
TOTAL DES DETTES				93 360 268	93 078 794	281 474	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice							

La fraction des créances représentées par des effets de commerce s'élève au 31/12/2019 à :
(Néant).

La fraction des dettes représentées par des effets de commerce s'élève au 31/12/2019 à : (Néant).

Les transactions avec les entreprises liées sont conclues à des conditions normales. Les principales opérations avec les entreprises liées représentent un montant de :

- 210 282 euros sur les comptes clients et comptes rattachés
- 35 524 877 euros sur les autres créances et concernent le compte courant de trésorerie avec SPIE ICS
- 12 719 692 euros sur les autres créances et concernent le compte d'intégration fiscale
- 225 416 euros sur les comptes fournisseurs et comptes rattachés

6. Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	10 494 330						10 494 330
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	10 948 879						10 948 879
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	407 403				543 544		950 947
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	3 544 780			-13 500 887	10 327 329		371 222
Résultat de l'exercice	10 870 873	11 200 279			-10 870 873		11 200 279
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	36 266 265	11 200 279		-13 500 887	0		33 594 435

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

(Néant)

7. Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2019	Valeur nominale
Actions ordinaires	136 290			136 290	77,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	136 290			136 290	

8. Informations relatives aux opérations de fusion et opérations assimilées

Société absorbée	Valorisation des apports	Boni de fusion		Mali de fusion		Pertes intercalaires inscrites en sous-compte de la prime de fusion
		Capitaux propres	Résultat	Actif	Résultat	
(Néant)						

Eléments d'affectation	Montant	Dépréciation
(Néant)		
Total		

- Modalités de dépréciation ou sortie du mali de fusion : (Néant)

9. Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	345 332
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	15 727 064
Dettes fiscales et sociales	15 143 677
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	506
Autres dettes	1 230 643
Total	32 447 221

10. Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	10 987 712
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	
Etat et autres collectivités publiques	
Autres créances	2 542 378
Disponibilités	
Total	13 530 090

11. Produits & Charges constatés d'avance

La nature et les montants des Produits constatés d'avance sont les suivants :

Produits constatés d'avance liés à la méthode dite à l'avancement (cf. §2.1) 7 491 952 euros

La nature et les montants des Charges constatées d'avance sont les suivants :

Charges constatées d'avance liées à la méthode dite à l'avancement (cf. §2.1) 2 116 265 euros

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Société : SPIE Infoservices (ex SIS)

page 32 / 44



A handwritten signature in black ink, appearing to be "V. V. V.", is written over a horizontal line.

1. Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	4 415 746	4 853 093	-9%
Production vendue biens	55 836 694	53 135 877	5%
Production vendue services	133 506 287	114 184 597	17%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	193 758 726	172 173 567	13%
Chiffres d'affaires nets-Export			%
Chiffres d'affaires nets	193 758 726	172 173 567	13%

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Détail du Chiffres d'affaires	Montant (Exercice N)
<i>E-fficient buildings</i>	62 901 025
<i>Energies</i>	8 366 249
<i>Services aux industries</i>	14 754 879
<i>Smart city</i>	94 374 964
<i>Autres refacturations</i>	13 361 609
Chiffres d'affaires total	193 758 726

2. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -283 423 euros au 31/12/2019.

Les produits financiers s'élèvent 10 707 euros et se composent principalement de :

- Gains de change : 82 euros
- Intérêts de comptes à terme : 10 625 euros

Les charges financières s'élèvent à 294 130 euros et se composent principalement de :

- Pertes de change : 63 euros
- Intérêts sur titrisation : 111 879 euros
- Autres intérêts : 19 702 euros
- Dotation financière liée aux coûts d'actualisation :
 - des provisions pour indemnités de départ à la retraite : 149 828 euros
 - des provisions pour médailles du travail : 12 659 euros

3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -1 207 767 euros au 31/12/2019

- Pénalités sur marchés : 1 140 043 euros
- Autres amendes et pénalités versées : 13 087 euros
- Valeur Nette Comptable d'actifs mis au rebut : 55 481 euros
- Débits et pénalités perçus : 844 euros

4. Transferts de charges

Transferts de charges	Montant
Transferts de charges d'exploitation	929 935
Transferts de charges financières	
Transferts de charges exceptionnelles	
TOTAL	929 935

Détail des transferts de charges d'exploitation : ils comprennent notamment :

- remboursement sur le personnel (Fongecif, Mutuelles...) : 323 372 euros
- remboursement IJSS CPAM : 602 760 euros
- BFA et autres transferts de coûts : 3 803 euros

Détail des transferts de charges Financières : (Néant)

Détail des transferts de charges exceptionnelles : (Néant)

5. Effectifs

Effectif	Effectif moyen salarié	
	N	N-1
Cadres	367	360
Etam	1 820	1 625
Ouvriers		
TOTAL	2 187	1 985

L'effectif moyen du personnel est de : 2187.

6. Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux

Sous couvert de l'article 24-18 du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983, aucune information ne sera communiquée car cela permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction

7. Impôts sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation	Crédits d'impôts	Retenues à la source
Résultat avant impôts	10 790 333	-1 207 767	-520 000	3 576 711	
Impôts	-1 438 998				
Résultat après impôts	9 351 335	-1 207 767	-520 000	3 576 711	

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant, résultat exceptionnel et participation.

Intégration fiscale :

La société est placée sous le régime d'intégration fiscale du groupe SPIE SA depuis le 1^{er} janvier 2014.

L'impôt comptabilisé correspond à l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Société : SPIE Infoservices (ex SIS)

page 37 / 44



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. V. V.', located to the right of the official stamp.

1. Engagements donnés

- Cautions bancaires : 40 991 euros
- Avals, cautions et garanties : (Néant)
- Dépôt subordonné lié à la titrisation : 10 879 965 euros
- Prêts effort construction sur rémunérations 2019 à verser au 31/12/N+1 : 284 413 euros
- Autres engagements donnés (Néant)

2. Engagements reçus

- Créances titrisées : 12 611 274 euros
- Cautions des fournisseurs : (Néant)

3. Gestion du risque de taux

Pour optimiser ses coûts et sources de financement, la société peut souscrire auprès de sa société mère des contrats de garantie de taux.

Montant souscrit au 31/12/2019 : (Néant)

4. Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine			1 764 079		1 764 079
Amortissements :					
• Cumuls exercices antérieurs			375 084		375 084
• Dotation de l'exercice			391 899		391 899
Total			766 983		766 983
Redevances payées :					
• Cumuls exercices antérieurs			1 668 531		1 668 531
• Exercices			851 918		851 918
Total			2 520 449		2 520 449
Redevances restant à payer :					
• A 1 an au plus			545 560		545 560
• A plus d'1 an et 5 ans au plus			721 541		721 541
• A plus de 5 ans			0		
Total			1 267 101		1 267 101
Valeur résiduelle :					
• A 1 an au plus			407 171		407 171
• A plus d'1 an et 5 ans au plus			589 927		589 927
• A plus de 5 ans			0		
Total			997 098		997 098
Part frais financiers dans l'exercice			258 396		258 396

5. Engagements en matière de location simple immobilière

Les engagements relatifs aux contrats immobiliers de location simple s'élèvent à 369 642 euros et s'échelonnent comme suit :

	31/12/2017	< 1 an	2 à 5 ans	> 5 ans
Total engagement immobiliers - locations simples	369 642	368 975	667	

6. Fiscalité différée

<i>Libellé</i>	31/12/2019	31/12/2018
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées		
Subventions d'investissement		
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Total passif d'impôt futur		
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Amortissements des logiciels		
C3S déductible en N+1	258 526	247 189
Provisions pour retraites et obligations similaires	709 366	602 128
Provisions Perte à Terminaison	322 401	743 747
Charges à payer		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	1 290 293	1 593 064
Total actif d'impôt futur	413 190	548 545
Situation nette	-413 190	-548 545

<i>(1) Taux d'impôt :</i>	32,02	34,43
<i>Dont taux normal d'impôt sur les sociétés : 28% jusqu'à 500 000 euros puis 33.33%</i>	31,00	33,33
<i>Contribution sociale sur l'impôt :</i>	3,30	3,30

En début d'exercice, la société présentait des déficits fiscaux reportables pour un montant de 68 352 029 euros.

En 2019, les déficits sont imputés à hauteur de 5 620 654 euros.

Le solde des déficits fiscaux au 31/12/2019 est de 62 731 375 euros.

7. Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats (4)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
(Néant)										
Participations (10 à 50% du capital) - à détailler										
(Néant)										
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										
TOTAL										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

8. Identité des sociétés consolidantes

Les comptes de la société sont inclus, selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société suivante :

SPIE SA

Société Anonyme au capital de 72 415 793.32 euros

Société de droit français

Campus Saint Christophe - Europa

10, avenue de l'Entreprise

95863 CERGY-PONTOISE CEDEX

RCS PONTOISE 532 712 825

9 . Autres opérations non inscrites au bilan

La société n'a pas d'opération avec les parties liées à mentionner.

10. Avantages au personnel:

10.1. Les principaux régimes d'avantage au personnel postérieurs à l'emploi sont :

- Régimes de base : La société participe à des régimes de sécurité sociale français de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.
- Régimes à prestations définies de différents types : capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié ; chaque employé de la société (personnel actif Cadres et ETAM) bénéficie d'une indemnité de fin de carrière dépendant de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

Les engagements de retraite sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 2.12.1.

10.2. Provision comptabilisée au bilan : Engagement de retraite

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit (en K€) :

31 décembre 2019

EVALUATION DES ENGAGEMENTS	
Valeur actuelle totale des engagements au 31.12.n-1	10 388
Transfert au 1er janvier	-
Charge normale de l'exercice	945
Charge d'intérêt	150
Cotisations versées par les salariés	-
Modifications de régime	-
Acquisitions d'activité	-
Cessions d'activité	-
Transfert de personnel	-
Liquidations/Réductions de régime/Licenciements	(316)
Pertes et (gains) actuariels	(1085)
Prestations payées	(151)
Autres	-
Valeur actuelle totale des engagements au 31.12.n	9 932
COUVERTURE DES ENGAGEMENTS	
Valeur de marché des fonds investis au 31.12.n-1	
Transfert 1er janvier	
Rendement réel des fonds	
Contributions de l'employeur	
Contributions des salariés	
Modifications de régime	
Acquisitions d'activité	
Cessions d'activité	
Transfert de personnel	
Réductions de régime	
Liquidations de régime	
Prestations payées	
Autres	
Valeur de marché des fonds investis au 31.12.n	-
COUVERTURE FINANCIERE	9 932
(Pertes) et gains actuariels non reconnus	(50)
Coûts des services passés non reconnus	(779)
MONTANT PROVISIONNE - IAS19/social	9 103

Les coûts de retraite pris en charge se décomposent de la façon suivante :

31 décembre 2019

Charge normale de l'exercice	945
Charge d'intérêt	150
Rendement attendu des fonds	-
Amortissement des modifications de régime	37
Amortissement des pertes et (gains) actuariels	43
Effet des réductions/liquidations/licenciements	(316)
COUT NET SUR LA PERIODE	859

Le coût net de la période (avant effet impôt) a été comptabilisé au niveau du résultat d'exploitation.

Les montants reconnus au bilan ont évolué comme suit :

	31 décembre 2019
MONTANT PROVISIONNE AU 31.12.n-1	8 395
Transfert au 1er janvier	-
MONTANT PROVISIONNE AU 01.01.n	8 395
Coût net sur la période	859
Cotisations payées / Prestations versées	(151)
Variation de périmètre: Acquisitions/Cessions/Transferts en cours d'ar	-
Autre	-
MONTANT PROVISIONNE AU 31.12.n	9 104

HYPOTHESES ACTUARIELLES

31 décembre 2019

Pour les régimes de pensions et d'indemnités de fin de carrière à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs se déclinent ainsi :

- Taux d'actualisation	0,75%
- Taux d'inflation attendu à long terme	2,00%
- Taux de rendement des fonds	
- Taux d'augmentation des salaires	
. Cadres	2,75%
. Non Cadres	2,00%
- Age du départ à la retraite et Taux de charges sociales	

Nous faisons l'hypothèse que le départ en retraite survient dès lors que le salarié acquiert les droits nécessaires pour partir à taux plein selon la loi Fillon à partir d'un âge de début de carrière par défaut et avec prise en compte de la réforme 2013 (augmentation progressive d'un trimestre tous les trois ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein ; cette durée sera portée à 43 annuités à partir de la génération 1973). Nous avons également pris en compte l'augmentation progressive de 60 à 62 ans de l'âge minimum légal de départ à la retraite (réforme 2010) et le décret de juillet 2012 qui a étendu le dispositif de retraite anticipée pour carrières longues aux assurés qui justifient d'un début d'activité avant 20 ans.

Le taux de charges sociales patronales appliqué est de 50% pour les Cadres et 44% pour les Non Cadres.

SPIE Infoservices

société par actions simplifiée au capital de 10 494 330 euros
148 avenue Pierre Brossolette - CS 20032 – 92247 MALAKOFF cedex
324 103 829 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 28 MAI 2020

soixante mille vingt,

la société par actions simplifiée au capital de 16 240 000 euros, ayant son siège
à Pierre Brossolette, CS 20032, à MALAKOFF cedex (92247), immatriculée au
RCS Nanterre sous le n° 319 060 075, représentée par Monsieur Cédric PERIER en sa
qualité de Président ;

la société d'associé unique (ci-après l'« associé unique ») de la société
par actions simplifiée au capital de 10 494 330 euros, dont le siège
est à 148 avenue Pierre Brossolette, CS 20032 à MALAKOFF cedex (92247),
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°324 103 829 (ci-après la « Société ») ;

Après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, du
rapport du Président, du texte des projets de décisions soumis à l'approbation de
ces comptes et des rapports du Commissaire aux comptes et d'un communiqué spécifique du
Président relatif à la crise sanitaire liée au Covid-19, a pris les présentes décisions relatives à l'ordre

du jour du Président,
du Commissaire aux comptes,
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
de l'annulation de l'impôt sur les sociétés,
des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
des formalités.

MATTHEW COOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société, a
pris les présentes.

PREMIERE DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, du rapport du
Commissaire aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 et d'un
communiqué sur la crise sanitaire liée au Covid-19, approuve le rapport de gestion du
Président et les informations qui y sont mentionnées, les informations complémentaires ainsi que les
informations établies et présentées par le Président.

Approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles
relatives à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 39 752 euros et l'impôt correspondant
de 251 euros.

Le Président est en conséquence au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le



DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019 s'élevant
comme suit :

Bénéfice de l'exercice.....

- ♦ affectation à la réserve légale

Solde.....

- ♦ augmenté du report à nouveau antérieur

Solde formant un bénéfice distribuable de

- ♦ à titre de dividende à l'associé unique
soit 82,18 € par action
- ♦ solde affecté en totalité au report à nouveau

Ce dividende en numéraire sera mis en paiement dès le 28 mai 2020.

Sur le plan fiscal, le dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu
Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général
unique prend acte que les dividendes et les autres revenus distr
exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes éligibles à l'abattement	Autres re
		éligibles à l'abattement
31/12/2018	13 500 887,40 € (soit 99,06 € par action)	/
31/12/2017	néant	/
31/12/2016	néant	/

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport spéci
comptes présenté en application des prescriptions de l'article L
commerce sur les conventions visées par ledit article, approuve les



QUATRIEME DECISION

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présentes décisions pour accomplir toutes formalités légales de dépôt et de

de, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

**L'associé unique
SPIE ICS
représentée par Cédric PERIER**





A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly "V. V. V.", written over a horizontal line.

(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1082			1950			27			637		
Montant total TTC des factures concernées	3 215 495	480 267	912 302	328 173	1 790 509	3 521 251	465 874	1 665 365	633 270	488 973	3 115 934	5 903 542
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	3,2%	0,5%	0,9%	0,3%	1,8%	3,5%						
Pourcentage du chiffre d'affaires en TTC de l'exercice							0,2%	0,7%	0,3%	0,2%	1,3%	2,5%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0											7
Montant total TTC des factures exclues	0											-10 457
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L.441-10 ou article L.441-11 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												Délais contractuels



[Signature]



A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, is written over a horizontal line.

SPIE INFOSERVICES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized cursive script, is written over the bottom right corner of the page.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Associé unique
SPIE INFOSERVICES
148, avenue Pierre Brossolette
92247 Malakoff Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPIE INFOSERVICES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 10 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

Votre société applique la méthode dite de l'avancement dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat des affaires réalisées, comme exposé au paragraphe 2.1 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de cette méthode par la revue des procédures existant au sein de la société et par la mise en œuvre de revues d'affaires significatives avec les responsables financiers et opérationnels.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés à son activité (en particulier les risques sur affaires) et les engagements envers le personnel tel que décrit dans les paragraphes 2.1, 2.11 et 2.12 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations attachées aux principales provisions constituées ainsi que, le cas échéant, à un examen des événements postérieurs venant corroborer ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 10 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Yan Ricaud

COMPTES ANNUELS

Société : SPIE Infoservices (ex SIS)

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Siège social : 148 Avenue Pierre Brossolette CS20032 92247 MALAKOFF CEDEX

Date de clôture : 31/12/2019



COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite).....	6
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	7
1. Evènements significatifs.....	8
2. Règles et méthodes comptables	11
COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	19
1. Immobilisations	20
2. Amortissements	22
3. Stock et en-cours	23
4. Provisions et dépréciations	24
5. Créances et dettes.....	26
6. Variation des capitaux propres.....	28
7. Nombre et valeur nominale des composants du capital social	29
8. Informations relatives aux opérations de fusion et opérations assimilées.....	29
9. Charges à payer	30
10. Produits à recevoir	30
11. Produits & Charges constatés d'avance.....	31
COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	32
1. Ventilation du chiffre d'affaires	33
2. Résultat financier	34
3. Résultat exceptionnel.....	34
4. Transferts de charges	35
5. Effectifs.....	36
6. Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux	36
7. Impôts sur les bénéficiés	36
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	37
1. Engagements donnés	38
2. Engagements reçus	38
3. Gestion du risque de taux	38
4. Crédit-bail	39
5. Engagements en matière de location simple immobilière.....	39
6. Fiscalité différée.....	40
7. Liste des filiales et participations.....	41
8. Identité des sociétés consolidantes.....	42
9. Autres opérations non inscrites au bilan.....	42
10. Avantages au personnel:	42

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et Dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 998 538,30	1 998 538,30		
Fonds commercial	17 068 671,21	417 710,50	16 650 960,71	16 650 960,71
Autres immobilisations incorporelles	172 180,20	172 180,20		9 779,55
Avances sur immobilisations				
TOTAL immobilisations incorporelles	19 239 389,71	2 588 429,00	16 650 960,71	16 660 740,26
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel	45 964,57	45 871,28	93,29	574,13
Autres immobilisations corporelles	11 959 522,46	11 015 971,64	943 550,82	816 642,03
Immobilisations en cours	236 881,50		236 881,50	18 563,83
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	12 242 368,53	11 061 842,92	1 180 525,61	835 779,99
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	15,85		15,85	15,85
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 648 895,61		2 648 895,61	2 428 261,14
Autres immobilisations financières	230 440,28		230 440,28	362 724,67
TOTAL immobilisations financières	2 879 351,74		2 879 351,74	2 791 001,66
Total Actif Immobilisé (II)	34 361 109,98	13 650 271,92	20 710 838,06	20 287 521,91
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	953 529,43	98 897,41	854 632,02	4 186 741,48
Marchandises				
TOTAL Stock	953 529,43	98 897,41	854 632,02	4 186 741,48
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	38 602 375,81	1 941 709,18	36 660 666,63	31 309 584,11
Autres créances	78 138 718,33		78 138 718,33	89 804 068,92
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	116 741 094,14	1 941 709,18	114 799 384,96	121 113 653,03
Valeurs mobilières de placement	2 499 835,28		2 499 835,28	3 499 835,28
(dont actions propres:)				
Disponibilités	178 570,84		178 570,84	897 136,23
TOTAL Disponibilités	2 678 406,12		2 678 406,12	4 396 971,51
Charges constatées d'avance	2 116 264,83		2 116 264,83	1 572 724,39
TOTAL Actif circulant (III)	122 489 294,52	2 040 606,59	120 448 687,93	131 270 090,41
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	156 850 404,50	15 690 878,51	141 159 525,99	151 557 612,32

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 10 494 330)	10 494 330,00	10 494 330,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	10 948 878,85	10 948 878,85
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	950 947,05	407 403,40
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	950 947,05	407 403,40
Report à nouveau	371 222,04	3 544 780,26
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	11 200 278,69	10 870 872,83
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	33 965 656,63	36 266 265,34
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	4 416 008,85	5 226 393,64
Provisions pour charges	9 103 533,00	8 394 885,88
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	13 519 541,85	13 621 279,52
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	412 796,52	383 775,11
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	16 493,25	16 493,25
TOTAL Dettes financières	429 289,77	400 268,36
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	314 059,49	188 714,79
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 210 283,79	29 851 836,33
Dettes fiscales et sociales	27 416 721,40	27 598 118,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	161 824,91	48 006,47
Autres dettes	33 650 196,22	35 959 785,07
TOTAL Dettes d'exploitation	85 753 085,81	93 646 461,13
Produits constatés d'avance	7 491 951,93	7 623 337,97
TOTAL DETTES (IV)	93 674 327,51	101 670 067,46
Ecart de conversion passifs (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	141 159 525,99	151 557 612,32

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	4 415 745,62		4 415 745,62	4 853 093,05
Production vendue biens	55 836 693,50		55 836 693,50	53 135 876,68
Production vendue services	133 506 286,86		133 506 286,86	114 184 596,88
Chiffres d'affaires nets	193 758 725,98		193 758 725,98	172 173 566,61
Production stockée			-3 426 657,24	3 339 945,70
Production immobilisée			113 459,00	
Subventions d'exploitation			7 890,48	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			5 632 883,78	4 505 244,49
Autres produits			202 994,32	69 428,76
Total des produits d'exploitation (I)			196 289 296,32	180 088 185,56
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			17 198,92	6 647,93
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			24 205 919,48	26 344 938,07
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			57 881 341,13	48 922 983,58
Impôts, taxes et versements assimilés			5 373 870,65	5 218 414,05
Salaires et traitements			67 460 841,17	61 275 561,15
Charges sociales			24 625 911,15	22 211 400,23
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	374 050,05	479 484,93
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 111 408,00	52 786,00
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	4 058 954,23	5 167 456,31
Autres charges			106 045,32	401 794,86
Total des charges d'exploitation (II)			185 215 540,10	170 081 467,11
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			11 073 756,22	10 006 718,45
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			10 625,00	126 145,50
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			81,78	139,75
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			10 706,78	126 285,25
Dotations financières aux amortissements et provisions			149 827,77	133 935,08
Intérêts et charges assimilées			144 238,78	160 080,77
Différences négatives de change			63,35	63,03
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			294 129,90	294 078,88
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-283 423,12	-167 793,63
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			10 790 333,10	9 838 924,82

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	843,58	3 825,55
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	843,58	3 825,55
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 153 130,45	5 266,54
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	55 480,54	1 000,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 208 610,99	6 266,54
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-1 207 767,41	-2 440,99
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	520 000,00	172 100,00
Impôts sur les bénéfices (X)	-2 137 713,00	-1 206 489,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	196 300 846,68	180 218 296,36
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	185 100 567,99	169 347 423,53
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	11 200 278,69	10 870 872,83

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Société : SPIE Infoservices (ex SIS)



A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive name.

Le total bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 141 159 525,99 euros. La société dégage un résultat de 11 200 278,69 euros pour l'exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Janvier 2019 au 31 décembre 2019.

1. Evènements significatifs

1.1. Acquisitions, cessions et restructurations

1.1.1 Opérations juridiques

(Néant)

1.1.2 Croissance externe

(Néant)

1.1.3 Autres

1.1.3.1 Changement de siège social

Le 14 octobre 2019, SPIE ICS et ses filiales (SPIE Infoservices et SPIE Cloud Services) ont déménagé leur siège social.

Nouvelle adresse : 148 avenue Pierre Brossolette, CS 20032, 92247 Malakoff Cedex

Nouveaux SIRET des sociétés :

- SPIE ICS : 319 060 075 01464
- SPIE Infoservices : 324 103 829 00721
- SPIE Cloud Services : 431 616 382 00062

1.1.3.2 Plan d'actionnariat salarié « SHARE FOR YOU 2019 »

Le Conseil d'Administration de SPIE SA en date du 25 juillet 2019 a décidé du principe d'une augmentation du capital de la société SPIE SA dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié intitulé « Share For You 2019 ».

Cette souscription était réservée aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, détenues directement ou indirectement, adhérentes d'un plan d'épargne d'entreprise du Groupe SPIE.

L'opération « Share For You 2019 », la troisième depuis l'entrée en bourse de SPIE en 2015, a remporté une forte adhésion des collaborateurs : 6 000 salariés ont souscrit à l'offre proposée à des conditions préférentielles.

Pour cette nouvelle édition de « Share For You », ouverte du 10 octobre au 6 novembre 2019, les collaborateurs de SPIE étaient parmi les premiers à bénéficier des nouvelles dispositions de la loi PACTE, portant le potentiel de décote des opérations d'actionnariat salarié collectives de 20% à 30%.

Déployées dans 12 pays, les souscriptions ont atteint un montant de 33,5 millions d'euros (avant décote de 30%).

A l'issue de cette opération, le 12 décembre 2019, 1 840 261 actions ordinaires nouvelles ont été émises par la société SPIE SA.

La démarche d'actionnariat salarié engagée de SPIE a été récompensée, le 11 décembre 2019, par la remise du « Grand Prix Indice Euronext-FAS IAS » au cours de la cérémonie du 15ème Grand Prix FAS à Paris. A cette occasion, la capacité de SPIE à développer durablement son actionnariat salarié et à lui donner une envergure internationale a été soulignée par le jury. Depuis octobre 2017, SPIE fait partie de l'indice FAS IAS, qui intègre toutes les sociétés de l'indice CAC All-Tradable réunissant cumulativement les conditions suivantes : 3 % ou plus du capital sont entre les mains des salariés, 15 % des salariés dans le monde sont actionnaires ; 25 % des salariés français sont actionnaires.

1.2 Crédit d'Impôt Recherche

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt en faveur de la recherche au titre de l'exercice 2018, constaté en produit sur l'exercice 2019. Il a été imputé sur le montant de la liquidation de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2018 acquitté en 2019, conformément aux modalités prévues par le C.G.I. Ce crédit d'impôt recherche s'élève à 1 910 411 euros.

Une nouvelle démarche au titre du Crédit Impôt Recherche a été engagée avec la création de SPIE France. Cette dernière s'est dotée de nouvelles ressources et de nouveaux moyens qui permettront à terme, à l'ensemble des entités détenues par SPIE France, de déterminer et donc de prendre en compte le crédit d'impôt dans l'exercice concerné.

En 2019 la démarche a permis à la société de prendre en compte un montant partiel du crédit d'impôt 2019 s'élevant à la somme de 1 666 000 euros.

Ce montant pris en produit sur l'exercice 2019 sera imputé sur l'impôt sur les sociétés de 2019.

1.3 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

1.3.1 Comptabilisation du CICE

La loi de finances pour 2018 a supprimé le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2019. A cette date le CICE est remplacé par une baisse des charges sociales employeurs.

1.3.2 Utilisation sur le CICE 2018 en 2019

Le CICE 2018 a été utilisé par la société en 2019 conformément aux dispositions des textes en vigueur, qui délimitent le champ de l'utilisation du CICE au financement des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et de reconstitution du fonds de roulement.

Le montant du CICE 2018 s'est élevé à un montant de 2 723 123 euros et a permis, en terme de financement :

- Le recrutement

- Organismes extérieurs
- Une proportion d'environ 10% du CICE a été consacrée à ce poste.

- Les actions d'attractivité : relations Ecoles, Marque Employeur, Salons...

- Actions menées dans les écoles, dans les salons
- Construction du SPIE Graduate Program
- Action Marque Employeur (Jobteaser, mini film)
- Une proportion d'environ 10% du CICE a été consacrée à ce poste.

- Les outils RH

- STARS, SMILE et communication Marque Employeur
- Une proportion d'environ 10% du CICE a été consacrée à ce poste.

- La formation

- Maintien d'un niveau important d'investissement sur la formation de nos collaborateurs, en particulier la formation des populations Référents Techniques, Architectes
- Développement des marchés verticaux et déploiement de la formation centrée utilisateurs, notamment pour la formation Design Thinking
- Une proportion d'environ 60% du CICE a été consacrée à ce poste.

- La communauté Expert et innovation :

- Lancement en juillet 2017, une centaine de personnes intégrée dans cette communauté
- Une proportion d'environ 10% du CICE a été consacrée à ce poste.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce, le Plan Comptable Général 2016 et le règlement ANC n° 2016-07 (arrêté d'homologation du 26 décembre 2016 et publié au JO du 28 décembre 2016).et ce dans le respect des principes de prudence et de continuité conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes hormis le changement de méthode explicité ci-dessous

Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Reconnaissance du Chiffre d'Affaires

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat des affaires est la méthode dite à l'avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés par application d'un pourcentage d'avancement au chiffre d'affaires et au résultat à terminaison.

Ce pourcentage d'avancement est déterminé en fonction des coûts encourus ou de la facturation réalisée, représentant au mieux le degré d'avancement technique de chaque affaire selon la nature de l'activité.

L'avancement par les coûts est calculé pour chaque contrat pris séparément à partir des coûts comptabilisés au titre du contrat, rapportés aux coûts estimés à fin d'affaire. Ces coûts incluent les coûts directs du contrat, ainsi qu'une quote-part des coûts indirectement rattachables au contrat, les charges financières n'étant pas incluses dans ces coûts. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

L'avancement par la facturation est calculé pour chaque contrat pris séparément à partir de la facturation réalisée au titre du contrat, rapportée à la facturation totale contractualisée. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de charges à payer ou de charges constatées d'avance lorsque les coûts comptabilisés ne sont pas en phase avec l'avancement des travaux.

L'avancement des affaires de maintenance est calculé prorata temporis. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de charges à payer ou de charges constatées d'avance lorsque les coûts comptabilisés ne sont pas en phase avec l'avancement des travaux, et de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Pour les affaires présentant un volume significatif de production, aucune marge à l'avancement n'est constatée si le degré d'avancement n'est pas suffisant pour avoir une visibilité précise du résultat à fin de contrat .

Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient d'une affaire est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

2.2. Entreprises liées

Les montants qui sont indiqués dans les différents tableaux concernant les entreprises liées se rapportent aux opérations réalisées avec les filiales de SPIE Operations et la société SPIE SA.

2.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce, les malis de fusion et les logiciels.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture, dès la présence d'un indice de perte de valeur, qui conduit à constater une dépréciation lorsque sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les malis techniques de fusion ou de confusion issus des opérations de fusion ou de transmissions universelles de patrimoine, sont inscrits à l'actif et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation, dès la présence d'un indice de perte de valeur.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 12 mois selon le mode linéaire.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation.

Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés.

2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût d'acquisition hors intérêts des emprunts spécifiques.

Les productions d'immobilisations par l'entreprise ne comprennent pas de frais financiers, ni de frais de Siège.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- | | |
|--|--------------------------------|
| . Agencement, installations : | de 7 à 10 ans, |
| . Matériel et outillage de chantier : | de 4 à 30 ans, |
| . Matériel et outillage fixe : | de 8 à 30 ans, |
| . Matériel de bureau informatique : | de 4 à 10 ans, |
| . Installations et matériels en dépôt chez les clients : | suivant la durée des contrats. |

2.5. Titres immobilisés

Les titres figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Coût d'acquisition des titres de participation :

En raison du changement de la législation fiscale introduit par la loi de finances 2007, et relatif au traitement des frais d'acquisition des titres de participation, le Comité d'urgence du CNC a ouvert la possibilité aux entreprises ayant opté en 2005 pour leur déductibilité immédiate de modifier l'option comptable de traitement retenue en 2005, pour les seuls titres de participation tels que définis à l'article 39-1-5 du CGI.

En conséquence, les frais d'acquisition engagés par la société au cours des exercices clos depuis le 31/12/2006 et liés à l'acquisition de titres de participation au cours de ces mêmes exercices sont désormais intégrés au coût de revient des titres et sont déduits fiscalement par voie d'amortissement sur une période de cinq ans, conformément aux modalités définies par le CGI art.209-VII.

2.6. Stocks et En-cours

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition. Les produits intermédiaires finis et les en-cours sont valorisés au coût complet, à l'exclusion totale des frais financiers. Les sorties de stock sont valorisées au PMP.

Les projets en cours sont comptabilisés selon la méthode dite de l'avancement (voir note II.1 reconnaissance du résultat), il n'y a donc pas d'en-cours au bilan.

Les dépréciations des stocks sont constituées de la façon suivante :

- Pour les stocks de matière première, produits finis et autres approvisionnements, la dépréciation des stocks est calculée en fonction de leur rotation.
- Pour les stocks de démonstration (ou de prêt), la dépréciation des terminaux est calculée sur 2 ans et celle des installations sur 3 ans.
- Pour les stocks de maintenance :

Le stock de maintenance est non individualisable par contrat. Il est déprécié selon l'année d'achat : 20% par année à partir de la deuxième année jusqu'à 80% puis 20% de plus s'il n'y a pas de mouvement depuis 2 ans. Pour tenir compte de l'évolution du Parc et des clients des dépréciations complémentaires sont effectuées

2.7. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères ont été réévaluées et comptabilisées au cours du 14/12/2019, suite à une demande de la société mère SPIE Operations, au vu de l'accélération des processus de clôture. Les différences de cours des devises entre le 14/12/2019 et le 31/12/2019 n'entraînent pas d'impacts significatifs sur les valorisations des créances et dettes libellées en monnaies étrangères.

Les créances douteuses donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement. Les créances échues depuis plus de 6 mois font également l'objet d'une dépréciation.

Les comptes courants de trésorerie groupe sont régis par des conventions de trésorerie entre la société mère et ses filiales pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf résiliation d'une des deux parties.

Les taux de rémunérations sont calculés suivant les critères suivants :

- au taux EONIA diminué de 1/16^{ème} pour cent l'an pour les intérêts relatifs aux excédents de trésorerie placés.
- au taux EONIA majoré de ¼ pour cent l'an pour les intérêts relatifs aux besoins de trésorerie financés.

Titrisation de créances commerciales

La société SPIE Infoservices (ex SIS) participe depuis l'exercice 2007, en qualité de membre, à un programme de titrisation de créances commerciales au travers d'un Fonds Commun de Titrisation dénommé SPIE TITRISATION, dont la banque dépositaire est la Société Générale.

Dans le cadre de l'acquisition par la société Clayax Acquisition 4 de la société Financière Spie SAS, le Contrat-Cadre du programme de titrisation a été modifié par avenant suite à une décision de l'associé unique en date du 18/08/2011. Ce programme de titrisation de créances qui a pris effet à compter du 17 avril 2007 (dont le terme était fixé initialement à échéance de juillet 2013) a été modifié par avenants avec effet au 30 août 2011 et le terme a été notamment prorogé au 30 août 2017. Dans le cadre de l'introduction en bourse de la société SPIE SA, tête de Groupe SPIE, le programme de titrisation de créances a été renouvelé pour une durée de 5 années moins un mois à compter du 11 juin 2015 (sauf survenance d'un cas de résiliation anticipée ou d'une résiliation amiable). Par décision de l'associé unique du 05/12/2019, ce programme a été étendu pour une période de 3 ans, le terme étant ainsi prorogé jusqu'au 11 juin 2023.

Le montant financé de la transaction est défini comme égal au montant des créances cédées éligibles au programme de titrisation, diminué à titre de garantie du montant du dépôt subordonné et du dépôt additionnel senior retenus par le Fonds Commun de Titrisation SPIE TITRISATION.

Méthode de comptabilisation

Le montant financé de la transaction est encaissé par chacune des douze sociétés participantes au programme de titrisation, respectivement à due proportion de leurs créances cédées.

Les coûts mensuels d'intérêts sur financement total sont facturés à la société SPIE Operations qui intervient dans ce programme de titrisation en qualité d'entité centralisatrice pour le compte du groupe vis-à-vis de la banque dépositaire Société Générale. En application d'une convention signée entre SPIE Operations et les filiales membres du programme de titrisation, SPIE Operations refacture mensuellement ces coûts de financement à chaque filiale membre du programme, à due proportion des créances cédées par chacune. Ces frais sont comptabilisés en résultat financier.

Le montant brut mensuel des créances cédées est crédité dans un compte dédié "Clients Titrisés". Un dépôt Subordonné et un dépôt Additionnel retenus par la banque dépositaire sur le montant brut des créances cédées sont comptabilisés respectivement au débit de comptes dédiés de débiteurs divers "dépôt additionnel" et "dépôt subordonné".

A la clôture, le montant des créances cédées dans le cadre du programme de titrisation, encaissées des clients et non reversées à cette date à la banque dépositaire Société Générale, est débité du compte "Clients Titrisés" et porté au crédit d'un compte de créditeurs divers dédié "compte courant Société Générale titrisation".

2.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres déterminée sur la valeur probable de réalisation, est inférieure au prix d'acquisition.

2.9. Disponibilités & concours bancaires en devises

Le cas échéant, les disponibilités et concours bancaires en devises libellées en monnaies étrangères sont actualisés et comptabilisés au cours de clôture de l'exercice.

2.10. Suivi ultérieur de la valeur des actifs

Par application du règlement CRC 2002-10, une recherche d'indice de perte de valeur durable est effectuée sur l'ensemble des actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable de ces actifs est appréciée et une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

2.11. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable.

Les provisions constituées découlent de litiges sur affaires, de litiges commerciaux ou prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes et, après avis éventuels de conseils externes, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour risques comprennent également les pertes estimées à terminaison sur les affaires en cours qui sont provisionnées pour la partie non encore exécutée.

2.12. Engagement du personnel

2.12.1. Engagement de retraite et avantages similaires

La société applique depuis le 01.01.2005 la recommandation CNC 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les engagements de la société résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière, et des droits déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Ces régimes sont soit partiellement financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux de la société, soit non financés. La part non financée fait l'objet d'une provision pour retraite au bilan.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de présence des salariés au sein de la société. Les écarts actuariels représentant moins de 10% ne sont pas comptabilisés. Le coût des services passés est amorti, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

La provision pour retraite est calculée au bénéfice du personnel actif Cadres et ETAM. Les indemnités de départ en retraite des ouvriers sont prises en charge par un régime inter-entreprises à prestations définies (régimes Caisse BTP/CNPRO). Ne disposant pas des informations permettant d'allouer la part des obligations et des actifs, ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies.

La charge annuelle comptabilisée sur l'exercice au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

S'agissant de l'évaluation des engagements de retraite, les hypothèses faites par la société sur les modalités de départ de ses salariés (départ en retraite volontaire, âge de départ au taux plein) correspondent au taux plein selon la loi Fillon à partir d'un âge de début de carrière par défaut et avec prise en compte de la réforme 2013 (augmentation progressive d'un trimestre tous les trois ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein ; cette durée sera portée à 43 annuités à partir de la génération 1973). Ces modalités prennent également en compte l'augmentation progressive de 60 à 62 ans de l'âge minimum légal de départ à la retraite (réforme 2010) et le décret de juillet 2012 qui a étendu le dispositif de retraite anticipée pour carrières longues aux assurés qui justifient d'un début d'activité avant 20 ans.

2.12.2. Autres avantages à long terme

Pour les autres avantages à long terme, les engagements sont évalués de la même façon par un actuaire indépendant en particulier les engagements relatifs aux médailles du travail. Les écarts actuariels générés ainsi que le coût des services passés sont immédiatement comptabilisés en charges ou en produits, l'exercice de leur constatation.

2.12.3. Droit individuel de formation (DIF) et Compte Personnel de Formation (CPF)

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte de Personnel de Formation (CPF) se substitue au DIF et permet à chaque salarié tout au long de sa carrière de bénéficier d'un droit individuel à la formation dont le cumul passera, pour son maximum, de 120 à 150 heures de formation sur 9 ans (20 heures par an les 6 premières années puis 10 heures par an pendant les 3 années suivantes).

Les droits à DIF des salariés sont conservés et continuent à exister à côté du CPF : les droits à DIF sont utilisables jusqu'à épuisement et jusqu'à 2020 maximum.

Le suivi du volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF et du CPF ainsi que le suivi du volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande sont désormais décentralisés et consultables par l'intermédiaire d'un portail internet accessible par les seuls titulaires d'un compte CPF.

2.12.4. Participation des salariés

Un accord de participation groupe a été signé au cours de l'exercice 2005 qui définit le calcul et la répartition de la participation des salariés entre les salariés du groupe SPIE Operations.

Ces avantages sont comptabilisés au titre de la période au cours de laquelle les services ont été rendus par les membres du personnel et pour le montant que l'entreprise s'attend à payer à l'organisme financier chargé de la collecte et de la redistribution de la participation aux salariés du groupe.

La participation comptabilisée correspond à la participation qui aurait été supportée en l'absence d'accord de participation groupe.

2.12.5. Intéressement

Un accord d'intéressement de groupe a été signé en date du 18/06/2013 qui définit la formule de calcul et les modalités de répartition entre les bénéficiaires pour la durée de trois exercices correspondant aux années civiles 2013, 2014 et 2015.

Cet accord a été renouvelé en date du 22/06/2016 dans les mêmes conditions. L'accord est conclu pour la durée de trois exercices correspondant aux années civiles 2016, 2017 et 2018.

En 2019, l'accord a été renouvelé en date du 17/06/2019 dans les mêmes conditions. L'accord est conclu pour la durée de trois exercices correspondant aux années civiles 2019, 2020 et 2021.

La société a constaté une charge à payer pour le montant de l'intéressement 2019 payable en 2020.

2.12.6. Actions de performance

L'assemblée générale des actionnaires de SPIE en date du 25 mai 2016 a, dans sa 20ème résolution à caractère extraordinaire, autorisé sous certaines conditions l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au bénéfice des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Deux plans d'attribution d'actions de performance ont été émis depuis 2016.

La liste des bénéficiaires de ces plans, ainsi que le nombre d'Actions de Performance attribuées à chacun d'eux ont été arrêtés par le conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, en date du 28 juillet 2016 pour le premier Plan 2016-2018 et en date du 11 mars 2019 pour le second Plan 2019-2021.

Le plan d'attribution d'actions de performance 2016-2018 s'est dénoué en date du 29 juillet 2019 par la création de 309 914 actions ordinaires nouvelles SPIE.

Le plan d'attribution d'actions de performance 2019-2021, en cours, a été initié en date du 31 mai 2019.

Aucun salarié de la société ne bénéficie de ce second plan.

2.13. Ecart de conversion

Les écarts de conversion sont évalués par différence entre le taux de conversion de la devise au moment de la comptabilisation de la dette ou de la créance et le taux de clôture au 14/12/2019. Une provision est constituée lors de la constatation d'un écart de conversion actif.

2.14. Compte de résultat

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

2.15. Evènements postérieurs à la clôture

- (Néant)

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Société : SPIE Infoservices (ex SIS)

page 19 / 44



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. M...', written over a horizontal line.

1. Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
				Réévaluation	Acqu. et annots	
Frais d'établissement et de développement (I)						
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			19 249 169		0	
Terrains		Dont composants				
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			45 965			
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		4 808 471		114 601	
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau et mobilier informatique		6 893 697		441 357	
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours			18 564		764 497	
Avances et acomptes						
TOTAL (III)			11 766 696		1 320 455	
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations			16			
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières			2 790 986		277 547	
TOTAL (IV)			2 791 002		277 547	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			33 806 867		1 598 002	
Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)						
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				9 780	19 239 390	
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					45 965	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			219 444	4 703 628	
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau et mobilier informatique			79 160	7 255 894	
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours				546 179	236 882	
Avances et acomptes						
TOTAL (III)				844 783	12 242 369	
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations					16	
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières				189 197	2 879 336	
TOTAL (IV)				189 197	2 879 352	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				1 043 759	34 361 110	

Commentaires sur les principales acquisitions, cessions et apports :

Actifs incorporels :

- a) Les principales acquisitions se composent de : (Néant)
- b) Les principales cessions se composent de : (Néant)
- c) Les apports se composent de : (Néant)

Actifs corporels :

- a) Les principales acquisitions se composent de :
 - Agencements locaux pour 114 601 euros
 - Matériel Informatique pour 105 132 euros
 - Matériel de bureaux pour 336 225 euros
 - Immobilisation de projets en cours de développement "COLLIGO" pour la BU DINNOV pour 113 459 euros
- b) Les principales cessions se composent de :
 - Suite au déménagement de l'agence de Blagnac à Toulouse : Mise eu rebut de matériels et d'agencements de l'agence de Blagnac pour 296 468 euros
- c) Les apports se composent de : (Néant)

Actifs financiers :

- a) Les principales acquisitions se composent de :
 - Les versements de prêts effort construction à hauteur de 259 523 euros
- b) Les principales cessions se composent de :
 - Les remboursements de dépôts à hauteur de 150 308 euros
- c) Les apports se composent de : (Néant)

2. Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		2 170 719			2 170 719		
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements						
Installations techniques, matériels et outillages		45 390	481		45 871		
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	4 435 239	149 475	165 334	4 419 381		
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 450 286	224 094	77 790	6 596 590		
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		10 930 916	374 050	243 123	11 061 843		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		13 101 635	374 050	243 123	13 232 561		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnelle	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnelle	
Frais étab.							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M. Transport							
Mat bureau							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							
Cadre C		Charges réparties sur plusieurs exercices		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

3. Stock et en-cours

Les stocks de matières premières : (Néant)

Les stocks d'en cours : (Néant)

Les stocks de marchandises : (Néant)

Les stocks de produits finis :

Les stocks de produits finis et intermédiaires s'élèvent à 953 529 euros et sont provisionnés à hauteur de 98 897 euros.

STOCKS	Produits finis et intermédiaires
Valeur brute au début de l'exercice	4 380 187
Valeur brute à la fin de l'exercice	953 529

DEPRECIATION	Produits finis et intermédiaires
Montant au début de l'exercice	193 445
Dotations de l'exercice	21 516
Diminutions et reprises de l'exercice	116 064
Montant à la fin de l'exercice	98 897

4. Provisions et dépréciations

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Capital social ou individuel				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige	27 000		27 000	
Provisions pour garantie	1 718 743	1 008 926	1 278 801	1 448 868
Provisions pour pertes sur marchés à terme	804 747	322 401	794 186	332 962
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	8 394 886	859 194	150 547	9 103 533
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 675 903	2 018 262	2 059 986	2 634 179
TOTAL (II)	13 621 280	4 208 782	4 310 520	13 519 542
- Provisions sur immobilisations incorporelles	417 711			417 711
- Provisions sur immobilisations corporelles				
- Provisions sur titres mis en équivalence				
- Provisions sur titres de participation				
- Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks	193 445	21 516	116 064	98 897
Provisions sur comptes clients	1 128 183	1 089 892	276 366	1 941 709
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	1 739 338	1 111 408	392 429	2 458 317
TOTAL GENERAL (I + II + III)	15 360 618	5 320 190	4 702 949	15 977 859
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 170 362	4 702 949	
Dont dotations et reprises financières		149 828		
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

Commentaires sur les principales provisions significatives par catégorie :

• *Provisions pour risques et charges :*

- a) Les provisions pour risques sont composées principalement de provisions pour risques sociaux et de provisions pour risques liés aux affaires.

Le montant de reprises de provisions sur l'exercice 2019 qui concerne des provisions non utilisées s'élève à : 1 457 038 €.

- b) Les provisions pour charges sont composées :

-des provisions pour indemnités de départ à la retraite. La partie financière de la dotation des provisions pour indemnités de départ à la retraite est liée aux coûts d'actualisation de la provision pour un montant de 149 828 euros.

• *Dépréciations des créances douteuses :*

Les créances douteuses ont donné lieu à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

Les créances échues depuis plus de 6 mois ont fait également l'objet d'une provision.

5. Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations						
Prêts				2 648 896		2 648 896
Autres immobilisations financières				230 440	230 440	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				2 879 336	230 440	2 648 896
Clients douteux ou litigieux				1 077 100	1 077 100	
Autres créances clients				37 525 276	37 525 276	
Créances représentatives de titres prêtés		Prov pour dép ant constitués.				
Personnel et comptes rattachés				92 695	92 695	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices				
		Taxe sur la valeur ajoutée		4 355 246	4 355 246	
		Autres impôts				
		Etat - divers				
Groupes et associés				60 080 587	60 080 587	
Débiteurs divers				13 610 190	13 610 190	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				116 741 094	116 741 094	
Charges constatées d'avance				2 116 265	1 642 752	473 513
TOTAL DES CREANCES				121 736 695	118 614 286	3 122 409
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B		Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				192 797	192 797	
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				220 000	220 000	
Emprunts et dettes financières divers				16 493	16 493	
Fournisseurs et comptes rattachés				24 210 284	24 210 284	
Personnel et comptes rattachés				12 935 304	12 935 304	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				5 326 995	5 326 995	
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices				
		Taxe sur la valeur ajoutée		8 252 189	8 252 189	
		Obligations cautionnées				
		Autres impôts		902 233	902 233	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				161 825	161 825	
Groupes et associés				8 692 791	8 692 791	
Autres dettes				24 957 405	24 957 405	
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance				7 491 952	7 210 478	281 474
TOTAL DES DETTES				93 360 268	93 078 794	281 474
Emprunts souscrits en cours d'exercice					Emprunts auprès des associés personnes physiques	
Emprunts remboursés en cours d'exercice						

La fraction des créances représentées par des effets de commerce s'élève au 31/12/2019 à :
(Néant).

La fraction des dettes représentées par des effets de commerce s'élève au 31/12/2019 à : (Néant).

Les transactions avec les entreprises liées sont conclues à des conditions normales. Les principales opérations avec les entreprises liées représentent un montant de :

- 210 282 euros sur les comptes clients et comptes rattachés
- 35 524 877 euros sur les autres créances et concernent le compte courant de trésorerie avec SPIE ICS
- 12 719 692 euros sur les autres créances et concernent le compte d'intégration fiscale
- 225 416 euros sur les comptes fournisseurs et comptes rattachés

6. Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	10 494 330						10 494 330
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	10 948 879						10 948 879
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	407 403				543 544		950 947
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	3 544 780			-13 500 887	10 327 329		371 222
Résultat de l'exercice	10 870 873	11 200 279			-10 870 873		11 200 279
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	36 266 265	11 200 279		-13 500 887	0		33 594 435

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

(Néant)

7. Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2019	Valeur nominale
Actions ordinaires	136 290			136 290	77,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	136 290			136 290	

8. Informations relatives aux opérations de fusion et opérations assimilées

Société absorbée	Valorisation des apports	Boni de fusion		Mali de fusion		Pertes intercalaires inscrites en sous-compte de la prime de fusion
		Capitaux propres	Résultat	Actif	Résultat	
(Néant)						

Eléments d'affectation	Montant	Dépréciation
(Néant)		
Total		

- Modalités de dépréciation ou sortie du mali de fusion : (Néant)

9. Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	345 332
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	15 727 064
Dettes fiscales et sociales	15 143 677
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	506
Autres dettes	1 230 643
Total	32 447 221

10. Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	10 987 712
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	
Etat et autres collectivités publiques	
Autres créances	2 542 378
Disponibilités	
Total	13 530 090

11. Produits & Charges constatés d'avance

La nature et les montants des Produits constatés d'avance sont les suivants :

Produits constatés d'avance liés à la méthode dite à l'avancement (cf. §2.1) 7 491 952 euros

La nature et les montants des Charges constatées d'avance sont les suivants :

Charges constatées d'avance liées à la méthode dite à l'avancement (cf. §2.1) 2 116 265 euros

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Société : SPIE Infoservices (ex SIS)

page 32 / 44



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. M...'.

1. Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	4 415 746	4 853 093	-9%
Production vendue biens	55 836 694	53 135 877	5%
Production vendue services	133 506 287	114 184 597	17%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	193 758 726	172 173 567	13%
Chiffres d'affaires nets-Export			%
Chiffres d'affaires nets	193 758 726	172 173 567	13%

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Détail du Chiffres d'affaires	Montant (Exercice N)
<i>E-fficient buildings</i>	62 901 025
<i>Energies</i>	8 366 249
<i>Services aux industries</i>	14 754 879
<i>Smart city</i>	94 374 964
<i>Autres refacturations</i>	13 361 609
Chiffres d'affaires total	193 758 726

2. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -283 423 euros au 31/12/2019.

Les produits financiers s'élèvent 10 707 euros et se composent principalement de :

- Gains de change : 82 euros
- Intérêts de comptes à terme : 10 625 euros

Les charges financières s'élèvent à 294 130 euros et se composent principalement de :

- Pertes de change : 63 euros
- Intérêts sur titrisation : 111 879 euros
- Autres intérêts : 19 702 euros
- Dotation financière liée aux coûts d'actualisation :
 - des provisions pour indemnités de départ à la retraite : 149 828 euros
 - des provisions pour médailles du travail : 12 659 euros

3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -1 207 767 euros au 31/12/2019

- Pénalités sur marchés : 1 140 043 euros
- Autres amendes et pénalités versées : 13 087 euros
- Valeur Nette Comptable d'actifs mis au rebut : 55 481 euros
- Débits et pénalités perçus : 844 euros

4. Transferts de charges

Transferts de charges	Montant
Transferts de charges d'exploitation	929 935
Transferts de charges financières	
Transferts de charges exceptionnelles	
TOTAL	929 935

Détail des transferts de charges d'exploitation : ils comprennent notamment :

- remboursement sur le personnel (Fongecif, Mutuelles...) : 323 372 euros
- remboursement IJSS CPAM : 602 760 euros
- BFA et autres transferts de coûts : 3 803 euros

Détail des transferts de charges Financières : (Néant)

Détail des transferts de charges exceptionnelles : (Néant)

5. Effectifs

Effectif	Effectif moyen salarié	
	N	N-1
Cadres	367	360
Etam	1 820	1 625
Ouvriers		
TOTAL	2 187	1 985

L'effectif moyen du personnel est de : 2187.

6. Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux

Sous couvert de l'article 24-18 du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983, aucune information ne sera communiquée car cela permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction

7. Impôts sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation	Crédits d'impôts	Retenues à la source
Résultat avant impôts	10 790 333	-1 207 767	-520 000	3 576 711	
Impôts	-1 438 998				
Résultat après impôts	9 351 335	-1 207 767	-520 000	3 576 711	

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant, résultat exceptionnel et participation.

Intégration fiscale :

La société est placée sous le régime d'intégration fiscale du groupe SPIE SA depuis le 1^{er} janvier 2014.

L'impôt comptabilisé correspond à l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Société : SPIE Infoservices (ex SIS)

page 37 / 44



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. V. V.', located to the right of the official stamp.

1. Engagements donnés

- Cautions bancaires : 40 991 euros
- Avals, cautions et garanties : (Néant)
- Dépôt subordonné lié à la titrisation : 10 879 965 euros
- Prêts effort construction sur rémunérations 2019 à verser au 31/12/N+1 : 284 413 euros
- Autres engagements donnés (Néant)

2. Engagements reçus

- Créances titrisées : 12 611 274 euros
- Cautions des fournisseurs : (Néant)

3. Gestion du risque de taux

Pour optimiser ses coûts et sources de financement, la société peut souscrire auprès de sa société mère des contrats de garantie de taux.

Montant souscrit au 31/12/2019 : (Néant)

4. Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine			1 764 079		1 764 079
Amortissements :					
• Cumuls exercices antérieurs			375 084		375 084
• Dotation de l'exercice			391 899		391 899
Total			766 983		766 983
Redevances payées :					
• Cumuls exercices antérieurs			1 668 531		1 668 531
• Exercices			851 918		851 918
Total			2 520 449		2 520 449
Redevances restant à payer :					
• A 1 an au plus			545 560		545 560
• A plus d'1 an et 5 ans au plus			721 541		721 541
• A plus de 5 ans			0		
Total			1 267 101		1 267 101
Valeur résiduelle :					
• A 1 an au plus			407 171		407 171
• A plus d'1 an et 5 ans au plus			589 927		589 927
• A plus de 5 ans			0		
Total			997 098		997 098
Part frais financiers dans l'exercice			258 396		258 396

5. Engagements en matière de location simple immobilière

Les engagements relatifs aux contrats immobiliers de location simple s'élèvent à 369 642 euros et s'échelonnent comme suit :

	31/12/2017	< 1 an	2 à 5 ans	> 5 ans
Total engagement immobiliers - locations simples	369 642	368 975	667	

6. Fiscalité différée

<i>Libellé</i>	31/12/2019	31/12/2018
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées		
Subventions d'investissement		
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Total passif d'impôt futur		
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Amortissements des logiciels		
C3S déductible en N+1	258 526	247 189
Provisions pour retraites et obligations similaires	709 366	602 128
Provisions Perte à Terminaison	322 401	743 747
Charges à payer		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	1 290 293	1 593 064
Total actif d'impôt futur	413 190	548 545
Situation nette	-413 190	-548 545

(1) Taux d'impôt :	32,02	34,43
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés : 28% jusqu'à 500 000 euros puis 33.33%	31,00	33,33
Contribution sociale sur l'impôt :	3,30	3,30

En début d'exercice, la société présentait des déficits fiscaux reportables pour un montant de 68 352 029 euros.

En 2019, les déficits sont imputés à hauteur de 5 620 654 euros.

Le solde des déficits fiscaux au 31/12/2019 est de 62 731 375 euros.

7. Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats (4)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
(Néant)										
Participations (10 à 50% du capital) - à détailler										
(Néant)										
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										
TOTAL										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

8. Identité des sociétés consolidantes

Les comptes de la société sont inclus, selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société suivante :

SPIE SA

Société Anonyme au capital de 72 415 793.32 euros

Société de droit français

Campus Saint Christophe - Europa

10, avenue de l'Entreprise

95863 CERGY-PONTOISE CEDEX

RCS PONTOISE 532 712 825

9 . Autres opérations non inscrites au bilan

La société n'a pas d'opération avec les parties liées à mentionner.

10. Avantages au personnel:

10.1. Les principaux régimes d'avantage au personnel postérieurs à l'emploi sont :

- Régimes de base : La société participe à des régimes de sécurité sociale français de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.
- Régimes à prestations définies de différents types : capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié ; chaque employé de la société (personnel actif Cadres et ETAM) bénéficie d'une indemnité de fin de carrière dépendant de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

Les engagements de retraite sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 2.12.1.

10.2. Provision comptabilisée au bilan : Engagement de retraite

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit (en K€) :

31 décembre 2019

EVALUATION DES ENGAGEMENTS	
Valeur actuelle totale des engagements au 31.12.n-1	10 388
Transfert au 1er janvier	-
Charge normale de l'exercice	945
Charge d'intérêt	150
Cotisations versées par les salariés	-
Modifications de régime	-
Acquisitions d'activité	-
Cessions d'activité	-
Transfert de personnel	-
Liquidations/Réductions de régime/Licenciements	(316)
Pertes et (gains) actuariels	(1085)
Prestations payées	(151)
Autres	-
Valeur actuelle totale des engagements au 31.12.n	9 932
COUVERTURE DES ENGAGEMENTS	
Valeur de marché des fonds investis au 31.12.n-1	
Transfert 1er janvier	
Rendement réel des fonds	
Contributions de l'employeur	
Contributions des salariés	
Modifications de régime	
Acquisitions d'activité	
Cessions d'activité	
Transfert de personnel	
Réductions de régime	
Liquidations de régime	
Prestations payées	
Autres	
Valeur de marché des fonds investis au 31.12.n	-
COUVERTURE FINANCIERE	9 932
(Pertes) et gains actuariels non reconnus	(50)
Coûts des services passés non reconnus	(779)
MONTANT PROVISIONNE - IAS19/social	9 103

Les coûts de retraite pris en charge se décomposent de la façon suivante :

31 décembre 2019

Charge normale de l'exercice	945
Charge d'intérêt	150
Rendement attendu des fonds	-
Amortissement des modifications de régime	37
Amortissement des pertes et (gains) actuariels	43
Effet des réductions/liquidations/licenciements	(316)
COUT NET SUR LA PERIODE	859

Le coût net de la période (avant effet impôt) a été comptabilisé au niveau du résultat d'exploitation.

Les montants reconnus au bilan ont évolué comme suit :

	31 décembre 2019
MONTANT PROVISIONNE AU 31.12.n-1	8 395
Transfert au 1er janvier	-
MONTANT PROVISIONNE AU 01.01.n	8 395
Coût net sur la période	859
Cotisations payées / Prestations versées	(151)
Variation de périmètre: Acquisitions/Cessions/Transferts en cours d'ar	-
Autre	-
MONTANT PROVISIONNE AU 31.12.n	9 104

HYPOTHESES ACTUARIELLES

31 décembre 2019

Pour les régimes de pensions et d'indemnités de fin de carrière à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs se déclinent ainsi :

- Taux d'actualisation	0,75%
- Taux d'inflation attendu à long terme	2,00%
- Taux de rendement des fonds	
- Taux d'augmentation des salaires	
. Cadres	2,75%
. Non Cadres	2,00%
- Age du départ à la retraite et Taux de charges sociales	

Nous faisons l'hypothèse que le départ en retraite survient dès lors que le salarié acquiert les droits nécessaires pour partir à taux plein selon la loi Fillon à partir d'un âge de début de carrière par défaut et avec prise en compte de la réforme 2013 (augmentation progressive d'un trimestre tous les trois ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein ; cette durée sera portée à 43 annuités à partir de la génération 1973). Nous avons également pris en compte l'augmentation progressive de 60 à 62 ans de l'âge minimum légal de départ à la retraite (réforme 2010) et le décret de juillet 2012 qui a étendu le dispositif de retraite anticipée pour carrières longues aux assurés qui justifient d'un début d'activité avant 20 ans.

Le taux de charges sociales patronales appliqué est de 50% pour les Cadres et 44% pour les Non Cadres.